



PREMIERE RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 1: GENÈVE, 10 - 12 SEPTEMBRE 1998
PREMIERE RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 2: GENÈVE, 7 - 9 SEPTEMBRE 1998

- Question 15/2: Développement et gestion des ressources humaines pour faire face aux enjeux de la restructuration et de la transformation sectorielles, une attention particulière étant accordée aux questions d'emploi et d'égalité des sexes
- Question 16/2: Elaboration de Manuels à l'intention des pays en développement

COMMISSION D'ÉTUDES 2

ORIGINE: GROUPE DE RÉDACTION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 2 DE L'UIT-D SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

TITRE: PROJET DE CONCLUSION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 2 SUR LA QUESTION DU DRH

Rappel

Durant sa réunion des 3 et 4 septembre 1998, le CCDT a longuement débattu d'une proposition visant à établir un sous-groupe du CCDT sur le développement des ressources humaines (DRH).

Tous les orateurs ont reconnu l'importance du DRH. Bien que la création d'un groupe spécial sur le DRH ait bénéficié d'un certain appui, la question de savoir si ce groupe devait relever du CCDT a suscité des vues très divergentes. Il a été fait observer que les Commissions d'études, et notamment la Commission d'études 2 (dans le cadre des Questions 15/2 et 16/2) ont un rôle important à jouer en matière de DRH. En outre, le BDT a de nombreuses activités dans ce domaine, en particulier dans le cadre du Programme 6.

Un compromis possible proposé, durant la réunion du CCDT, consisterait à établir un tel groupe au sein de la Commission d'études 2. Le CCDT a conclu qu'il n'établirait pas de groupe pour le moment mais reviendrait sur la question à sa prochaine réunion, en février 1999, compte tenu des débats des Commission d'études 1 et 2 ainsi que de la Conférence de plénipotentiaires à ce sujet.

Durant sa réunion (7-9 septembre 1998), la Commission d'études 2 a décidé d'établir, à titre provisoire, en attendant l'examen de la question par la Conférence de plénipotentiaires et le CCDT, un groupe spécial sur le DRH qui serait un groupe ouvert. Il devra travailler en liaison avec les activités menées par le BDT dans le cadre du Programme 6 ainsi qu'avec les travaux de la Commission d'études 1. Les Rapporteurs pour les Questions 15/2 et 16/2 rendront compte au groupe

des études menées conformément auxdites Questions et le groupe fera directement rapport à la Commission d'études 2. Entre les réunions de la Commission d'études 2, le groupe est autorisé à rendre compte directement au CCDT, par l'intermédiaire du Président de la Commission d'études 2.

Mandat du Groupe spécial sur le DRH

- 1) Le Groupe spécial sera ouvert à tous les experts en DRH et tout sera fait pour assurer une représentation équilibrée entre pays en développement et pays développés et entre régions.
- 2) Il assurera la liaison avec la Commission d'études 1 ainsi qu'avec le BDT pour tout ce qui concerne le DRH.
- 3) Il rendra compte de ses travaux à la Commission d'études 2.
- 4) Il mettra l'accent sur les questions d'emploi et sur les questions liées à l'égalité des sexes du point de vue du DRH.
- 5) Il proposera des stratégies visant à faire en sorte que les résultats des travaux de la Commission d'études soient utilisés dans les activités du BDT en matière de DRH.
- 6) Il donnera des avis et cordonnera les travaux liés aux Questions 15/2 et 16/2. Il étudiera et proposera des recommandations sur la stratégie de mise en oeuvre des centres d'excellence de l'UIT.
- 7) Entre les réunions de la Commission d'études 2, il rendra compte, par l'intermédiaire du Président de la Commission d'études 2, au CCDT de ses activités et donnera conseils et directives sur la manière de traiter le plus efficacement possible les problèmes stratégiques de développement des ressources humaines.
